

IL EXISTE 2 LICENCES :

- **la Licence A** permet de participer à toutes les compétitions. Elle donne droit au classement Élo et au classement Élo Rapide.
- **la Licence B** ne permet de participer à des parties officielles que dans le cas où elles ont une durée inférieure à 61 minutes.

La Licence A et la Licence B permettent de voter et de se présenter à tout poste de responsabilité.

Tous les licenciés bénéficient de l'assurance FFE lors de la pratique des activités ainsi que lors des déplacements aller-retour : une Individuelle Accident, une garantie Responsabilité Civile.

L'attestation d'assurance est disponible dans les espaces clubs et sur le site FFE.

Mutations : les joueurs mutés (cf. Règles Générales – livre FFE) doivent être licenciés au plus tard le **30 novembre** (cachet de la poste faisant foi).

Il est préférable de faire figurer le nom de la ville dans celui de votre club.

LA PRISE DE LICENCES :

Voir [Consignes pour la prise de licences](#).

LES TARIFS PAR CATÉGORIES (Part fédérale)

Catégories	Années de naissance	Lic. A	Lic. B
Vétérán	Né en 1952 et avant	27 €	5 €
Senior Plus	Né de 1953 à 1967	27 €	5 €
Senior	Né de 1968 à 1997	27 €	5 €
Junior	Né en 1998 et 1999	14 €	1.5 €
Cadet	Né en 2000 et 2001	14 €	1.5 €
Minime	Né en 2002 et 2003	9 €	1.5 €
Benjamin	Né en 2004 et 2005	9 €	1.5 €
Pupille	Né en 2006 et 2007	9 €	1.5 €
Poussin	Né en 2008 et 2009	9 €	1.5 €
Petit Poussin	Né en 2010 et après	9 €	1.5 €

La licence est constituée de la part fédérale à laquelle s'ajoute la part Ligue et Comité départemental qui ne peut excéder la part FFE, dans chaque catégorie.

[VOIR TARIFS D’AFFILIATION / LIGUE](#)

Cotisation club

Le montant de la cotisation club est fonction du nombre de voix dont dispose le club à la fin de la saison précédente, soit au **31.08.2017** pour cette nouvelle saison.

BAREME DE LA COTISATION-CLUB :

Nombre de voix	Montant de la cotisation-club
De 0 à 1 voix	38 Euros
2 voix	45 Euros
3 voix	50 Euros
4 voix	60 Euros
5 voix	70 Euros
6 voix	80 Euros
7 voix	90 Euros
8 voix et plus	100 Euros

**VOS CORRESPONDANTS
POUR LES LICENCES**

LAETITIA CHOLLET :

laetitia.chollet@echecs.asso.fr

01 39 44 65 83

CREATION DE CLUBS

DAMIEN PROUVOST :

damien.prouvost@echecs.asso.fr

01 39 44 65 88

Le site fédéral :

www.echecs.asso.fr

MISE À JOUR DES RÈGLEMENTS

Les règlements mis à jour sont disponibles sur le site fédéral dans la rubrique [« Règlements »](#)

Toutefois, les clubs désirant une version papier, pourront en faire la demande, en renvoyant ce bon de commande au secrétariat fédéral (adresse au bas de la page).

Nom Prénom

Président du club de

Adresse

Code postal Ville.....